



Mon ex conjoint a prit mon fils

Par **audrey**, le **22/11/2010 à 15:42**

Bonjour, rnje souhaiterais avoir des information, depui maintenant deux ans environ je suis separer du pere de mon fils, d un accord a accord j avais la garde et lui le prennai le week end.rnJe lui ai appris que jallai déménager dans un autre departement mais toujours en ile de france , il a tres mal réagit et a pri mon fils et ma pas laisser le choix en ce justifiant que c'etait mon choix d'aller la-basdonc qu'il voulais la garde et il le gardera le temps qu'il y est un jugement.rnJ souhaiterais fair les demarches aupres du JAF pour ma demande de gardernmais mon ex ne veux pas me communiquer son adresse.rnJ'avais contacter un commissariat qui m'avais dis d'envoyer mon dossier au JAF et que eu allais retrouver so adresse que si je faisait rien cela allais se retourner contre moi, donc de laisser faire le JAF mais il m on retourner mon dossier en me disant qu'il ne pouvait pas aboutir a ma demande!rnQue faire? existe t-il un texte de loi qui obligera mon ex a me communiquer son adresse? si oui pourriez vous me renseigner rnJ attend vite des renseignements....rnmerci par avance

Par **mimi493**, le **22/11/2010 à 16:16**

Puisqu'il y avait un jugement, il fallait porter plainte et la police devait le rechercher et ramener l'enfantrnrnComment avez-vous pu laisser faire ???? depuis combien temps a-t-il enlevé l'enfant ?

Par **audrey**, le **22/11/2010 à 16:19**

il n'y a pas eu de jugement encore car pour sa qu'il se permet de le garder .je vois mon fils le week end quand mon ex la désire ,j'ai aucun moyen d'aller chercher mon fils puisque je ne sais pas où il habite

Par **mimi493**, le **22/11/2010 à 16:22**

et alors :
Article 227-7 du code pénal
Le fait, par tout ascendant, de soustraire un enfant mineur des mains de ceux qui exercent l'autorité parentale ou auxquels il a été confié ou [fluo]chez qui il a sa résidence habituelle[/fluo], est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Par **audrey**, le **22/11/2010 à 16:25**

merci pour ce renseignement je vais pouvoir informer mon ex qu'il n'a pas le droit et aller porter plainte.

Par **audrey**, le **22/11/2010 à 16:37**

mais l'autorité parentale il l'a autant que moi ? non ? puisqu'il l'a reconnue et la résidence habituelle c'était quand il était à mon domicile mais là comme j'ai déménagé et que lui la scolariser dans sa commune tout les papiers son à son adresse assurance pour le petit ect... cet article fonctionne-t-il quand même ??

Par **jeetendra**, le **22/11/2010 à 17:00**

[fluo]Tribunal de grande instance d'Evry[/fluo]
9, rue des Mazières
91012 EVRY CEDEX
Horaires d'ouverture
Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 17h30
Téléphone : 01 60 76 78 00.
Bonsoir, appelez le Tribunal de grande instance d'Evry, demandez le greffe des affaires familiales, ils vous expliqueront comment saisir le juge aux affaires familiales pour obtenir la garde de votre enfant et une pension alimentaire, pas besoin d'avocat, courage à vous, cordialement.

Par **mimi493**, le **22/11/2010 à 17:53**

[fluo]chez qui il a sa résidence habituelle[/fluo]
L'enfant habitait chez vous donc il n'en avait pas le droit, vous auriez dû porter plainte immédiatement, que la police aille chercher l'enfant.
Mais évidemment, puisque vous l'avez laissé l'emmener sans rien faire, on risque de considérer que votre accord était implicite et que désormais la résidence de l'enfant est chez le père. Tout est alors une question de durée. Depuis combien de temps, vous avez laissé,

sans rien faire, l'enfant chez le père ?
Votre urgence est de prendre un avocat

Par **audrey**, le **22/11/2010 à 17:55**

il est chez son père depuis septembre depuis la rentrée des classe

Par **mimi493**, le **22/11/2010 à 18:30**

Donc vous avez laissé faire. Je ne comprends même pas comment vous avez pu laisser passer près de 3 mois avant de vous affoler. ça ne vous faisait rien de n'avoir aucune nouvelle de votre enfant ????
Allez voir d'urgence un avocat pour voir s'il y a encore la possibilité de récupérer l'enfant mais aussi d'avoir son adresse (par l'intermédiaire de l'école par ex)

Par **audrey**, le **22/11/2010 à 18:32**

si j'ai laissé faire c que mon ex me menaçait verbalement et physiquement; merci pour ses renseignements en tout cas et je vais faire le nécessaire rapidement

Par **Clara**, le **22/11/2010 à 19:10**

[fluo]si j'ai laissé faire c que mon ex me menaçait verbalement et physiquement; merci pour ses renseignements en tout cas et je vais faire le nécessaire rapidement [/fluo]
Raison de plus pour porter plainte contre lui ! Et vous n'aviez pas à lui laisser l'enfant en week end si vous ne saviez pas où il habitait